

Conseil de la métropole du 16 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 juillet 2020

Conseillers en exercice
66

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Marion MAURY

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, M. C. PETITFRERE, Mme M. BRONEC, Mme C. ANDRIEUX, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN, Mme A. ARZUR, M. G. KERJEAN, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAURY, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. B. CALVES, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, Mme N. L'HOSTIS, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. APPERE, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Conseillers.

C 2020-07-074 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION

Spadium Parc - rapport d'activité du délégataire pour la période du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019.

CONSEIL DE LA METROPOLE DU 16 JUILLET 2020
Délibération n° C 2020-07-074

Le rapporteur, M. Stéphane ROUDAUT
donne lecture du rapport suivant

**EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Spadium Parc - rapport d'activité du délégataire
pour la période du 1er août 2018 au 31 juillet 2019.**

NOTE DE SYNTHÈSE

Brest métropole a confié à la Société par Actions simplifiée Complexe Aquatique de l'Atlantique, dans le cadre d'une concession, la gestion de la piscine Spadiumparc pour une période de 20 ans, à compter de la mise en service, soit le 30 mai 2008.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, rapport qui doit être transmis à la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole de prendre acte du rapport du délégataire de la piscine Spadiumparc pour la période du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019.

Décision du Conseil de la métropole :

PREND ACTE